



DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

CRA-02-23022023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 23 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Prin-Deyrançon se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa Présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 juin 2022,

Date d'affichage de la convocation : 13 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 13

Étaient présents : Olivier D'ARAUJO, Claudette CORNU, Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD, Anne CLERE, Laurence MORIN, Eric BIROCHEAU, Stéphane BOUSSEREAU, Terry BOULAY, Xavier JARRY, Régis JOUIN.

Absent ayant donné pouvoir : Mesdames Claude HAMAIDE à Claudette CORNU, Katia CADIOT à Anne CLERE, Corinne MORIN à Régis JOUIN,

Absent : Nicolas MORIN

Monsieur Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur Olivier D'ARAUJO donne lecture du précédent procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports figurants à l'ordre du jour,

2023-DCM-05- PERSONNEL- Suppression de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2nd classe, suite nomination au grade supérieur.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

2023-DCM-06-PERSONNEL – Service Intérim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres- Augmentation de la participation aux frais de gestion des intérimaires-avenant n°2.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

2023-DCM-07-FINANCES – Compte de gestion 2022-Budget général de la commune 2022.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

2023-DCM-08-FINANCES – Compte administratif 2022 et affectation des résultats- Budget général de la commune.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Monsieur Olivier D'ARAUJO, Maire de Prin-Deyrançon, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'extérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 06 mars 2023.

Olivier D'ARAUJO
Maire de Prin-Deyrançon